

REGLEMENT

- 1 - Le but de ce challenge est de promouvoir les randonnées inscrites au calendrier du CoReg Occitanie
- 2 – Les lauréats seront les cyclotouristes ayant participé à au moins une manifestation inscrite au calendrier
- 3 – Pour participer, il suffit de faire valider par le club organisateur (cachet et signature) dans la case correspondante au département concerné
- 4 – Le Challenge sera attribué aux cyclotouristes qui auront réalisé au moins une manifestation dans chacun des treize départements de la nouvelle région dans un laps maximum de temps correspondant à une Olympiade, soit en 1 ou 2 ans (Diplôme OR), soit en 3 ans (Diplôme ARGENT), soit en 4 ans (Diplôme BRONZE)
- 5 – Les cartes de participation sont à retourner au secrétariat du CoReg, au plus tard, pour le 15 novembre de l'année en cours

CARTE DE ROUTE de :

Nom-Prénom :	
N° de licence :	
Club/CoDep :	
Adresse postale :	
Tél :	e-mail :

09 - ARIEGE	11 - AUDE	12 - AVEYRON
30 - GARD	31 – HAUTE GARONNE	32 - GERS
34 - HERAULT	46 - LOT	48 - LOZERE
65 - HAUTES-PYRENEES	66 - PYRENEES-ORIENTALES	81 - TARN
82 - TARN ET GARONNE		



Challenge régional Olympiade 2017-2020



COMITÉ DÉPARTEMENTAL Ariège Pyrénées

